



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

Service Civique :

Mode d'emploi !



Service Civique : c'est quoi ? pour quoi faire ?

Accueillir un jeune volontaire pour effectuer une mission d'intérêt général pour :

- ⇒ Amplifier nos actions
- ⇒ Expérimenter des actions et innover
- ⇒ Aller vers de nouveaux publics

Concrètement :

- ⇒ Faire du lien entre pratiquants, parents, éducateurs, dirigeants
- ⇒ Féminiser le football
- ⇒ Faire découvrir le football en milieu scolaire
- ⇒ Déployer le Programme Educatif Fédéral
- ⇒ Accompagner vos actions



Le volontaire en Service Civique ne se substitue pas aux bénévoles, dirigeants, éducateurs. Il ne peut en aucun cas être en responsabilité d'une équipe. Il soutient l'éducateur ou le dirigeant.



Service Civique : un agrément collectif pour l'Orne

Le District de l'Orne vient de recevoir un agrément collectif pour :

- ⇒ **20 volontaires** par an
- ⇒ Missions de **8 mois** de octobre à mai dont :
 - ⇒ 75 % en club
 - ⇒ 25 % au service des actions du District
- ⇒ **24 heures hebdomadaire** minimum

Les volontaires :

- ⇒ Jeunes de **16 à 25 ans**
- ⇒ Etudiants, demandeurs d'emploi, salariés à temps partiel, ...
- ⇒ Titulaire du permis
- ⇒ Reçoit une indemnité mensuelle de **580,55 €** dont :
 - ⇒ une indemnité de 472,97 € versée par l'état
 - ⇒ une prestation de 107,58 € versée par le District de l'Orne
- ⇒ Reçoit une **dotation en équipements** de la part du District (survêtement, coupe-vent) ainsi qu'une récompense en fin de mission



Service Civique : mise en œuvre

Clubs éligibles pour l'accueil d'un volontaire :

- ⇒ Être engagé dans une dynamique collective, notamment avec les clubs plus modestes environnants afin que tous les clubs puissent bénéficier directement ou indirectement du dispositif
- ⇒ Avoir une école de football
- ⇒ Être engagé dans le Programme Educatif Fédéral
- ⇒ Mener une démarche visant la labellisation
- ⇒ Désigner un tuteur diplômé



Service Civique : mise en œuvre

Recrutement du volontaire :

- ⇒ Le **club** mène le processus de recrutement
- ⇒ Le **District** diffuse les offres de missions des clubs
- ⇒ Le **club** sélectionne un candidat
- ⇒ Le candidat passe un entretien avec le **District**
- ⇒ Le **District** valide définitivement l'engagement du volontaire
- ⇒ Le volontaire transmet l'ensemble des pièces administratives demandées (copie CNI, RIB, copie carte vitale)
- ⇒ Le **District** génère le contrat et la notification
- ⇒ Signature par les parties
- ⇒ Le **District** transmet les éléments à la DRCSP
- ⇒ Le **District** gère la vie du contrat



Service Civique : les engagements du club envers le District

Les engagements du club :

- ⇒ Il est responsable du volontaire
- ⇒ Mettre en œuvre les actions du District
- ⇒ Encadrer le volontaire et lui donner les moyens de sa mission
- ⇒ Verser une contribution au District pour les frais de gestion et d'équipement (< 100 € / an) en complément de la subvention de 100 € / mois par l'Etat
- ⇒ Inscrire le volontaire aux formations
- ⇒ Participation du tuteur désigné par le club à la formation des tuteurs
- ⇒ Répondre aux sollicitations et suivis réalisés par le District ou l'un des référent sectoriel titulaire de la commission ad-hoc



Votre club répond à ces critères

1

Être engagé dans une dynamique collective, notamment avec les clubs plus modestes environnants afin que tous les clubs puissent bénéficier directement ou indirectement du dispositif

Avoir une école de football

2

3

Être engagé dans le Programme Educatif Fédéral



Service Civique : les engagements du volontaire envers le District

Les engagements du volontaire :

- ⇒ Participer au tronc commun de la formation Civique et Citoyenne
- ⇒ Participer à un module complémentaire sur le Programme Educatif Fédéral
- ⇒ Réaliser la formation PSC1 (si non titulaire)
- ⇒ Réaliser les modules U7, U9 et U11 et s'inscrire à la certification CFF1
- ⇒ Participer au module Foot en milieu scolaire
- ⇒ Participer aux rassemblements organisés par le District
- ⇒ Participer à une réunion mensuelle de coordination au District (frais de déplacement à ces réunions intégrés dans la prestation de 107,58 €)



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

*Vous êtes intéressé pour accueillir
un volontaire ?*

***Faites vite**, il n'y aura pas plus
de 20 volontaires pour l'ensemble
du District !*